



# Rapport d'activités 2018-2022.



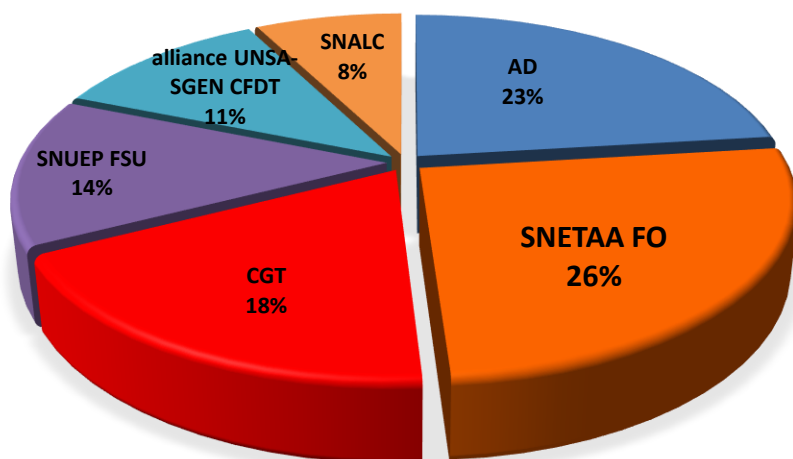
**Rappel sur les résultats des ELECTIONS PROFESSIONNELLES de 2018.**

Lors de ces élections, les militants et principalement nos relais dans les établissements ont fait un gros travail d'information et de sensibilisation car bon nombre de collègues ne comptaient pas voter ou ne savaient pas comment faire. C'est eux que j'aimerais mettre à l'honneur concernant les résultats académiques que nous avons obtenus.

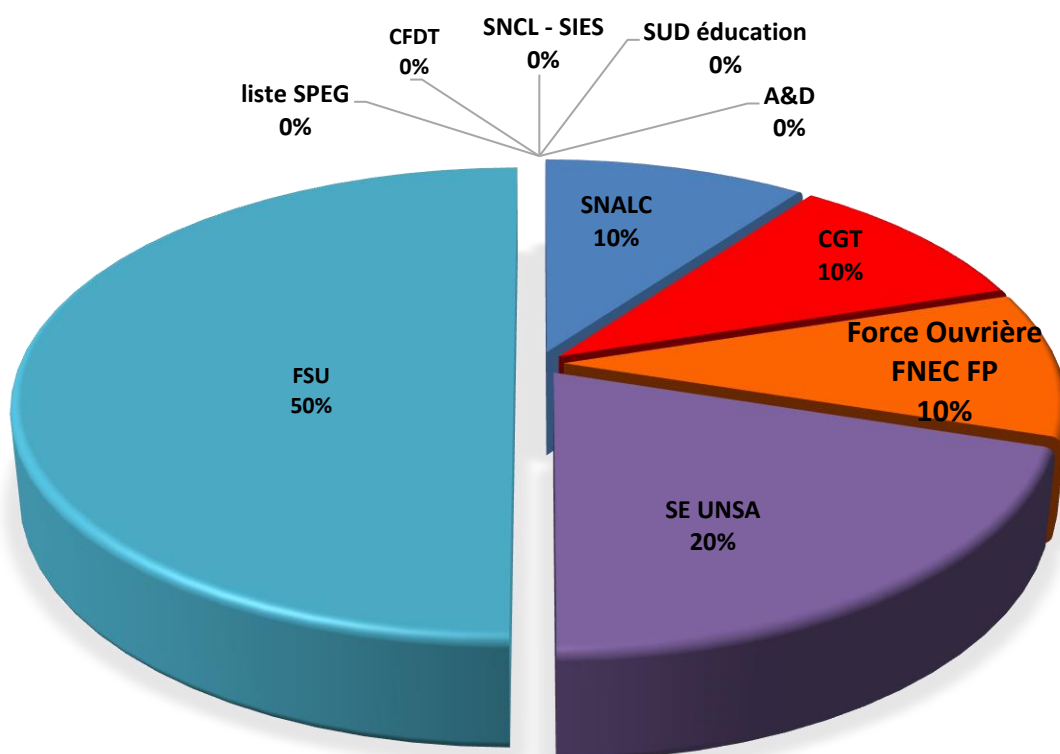
Le **SNETAA FO** est le **1<sup>er</sup> syndicat des PLP de l'académie de NICE** et représente plus de 26%. Le **SNETAA FO NICE** a obtenu 269 voix, Donc 3 sièges en CAPA ; soit 114 voix de plus qu'en 2014.

Notre fédération, la **FNEC-FP-FO** a obtenu 1 siège au comité technique académique (CTA).

**RÉSULTATS CAPA DES PLP DE L'ACADÉMIE DE NICE**



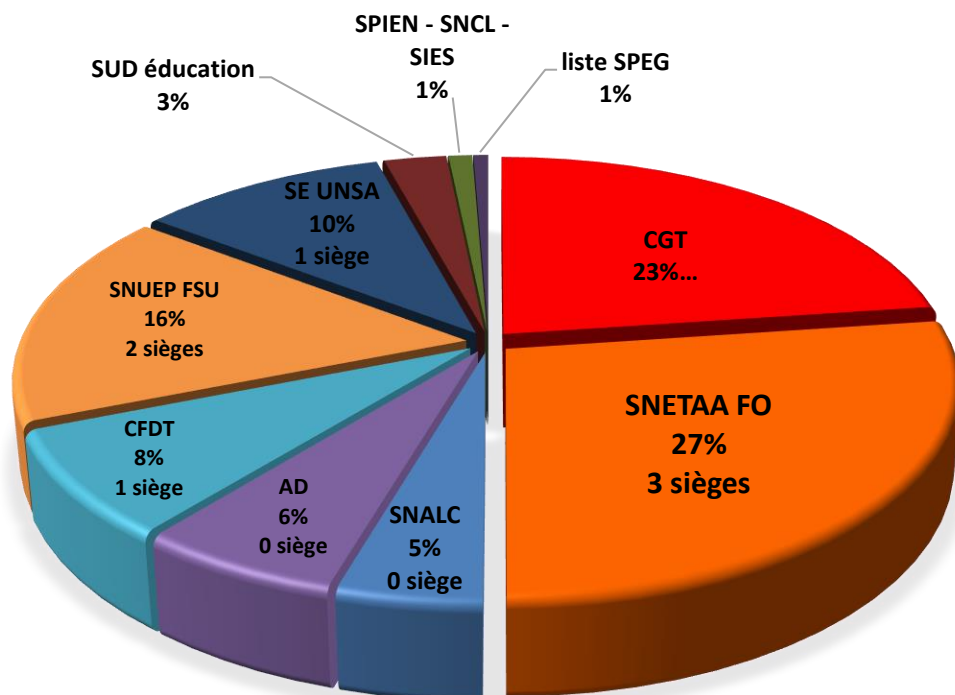
**RÉSULTATS COMITÉ TECHNIQUE ACADÉMIQUE DE NICE : CTA**



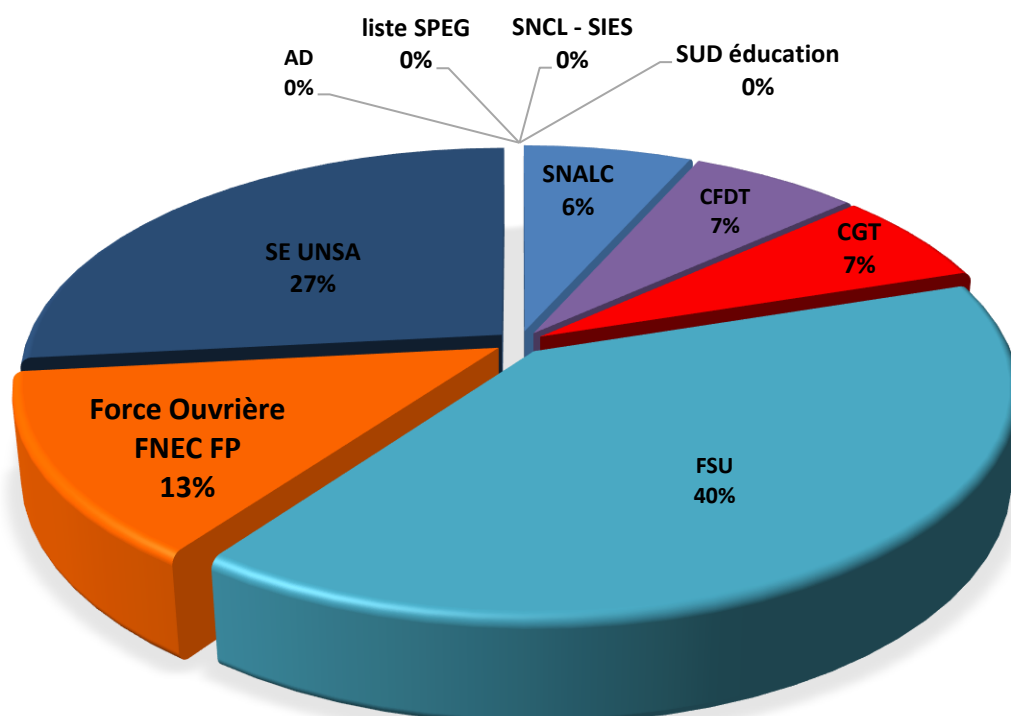
Le **SNETAA FO** c'est aussi le **1<sup>er</sup> syndicat national des PLP** : 3 sièges à la CAPN et représente plus de 27%. C'est le 1<sup>er</sup> syndicat des PLP dans de nombreuses académies et territoires ultra marins.

Notre fédération, la **FNEC-FP-FO** a obtenu 2 sièges au CTM (comité technique ministériel).

### RÉSULTATS CAPN DES PLP 2018



### RÉSULTATS COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL CTM



## **Rapport d'activité académique.**

Nous avons traversé durant ces quatre années une période très longue où la situation et les conditions sanitaires ont rendu difficile les rencontres et le dialogue syndical. Pourtant, nous avons œuvré et rencontré de nombreux collègues, animés des heures mensuelles d'information syndicale et participé à de nombreuses audiences qu'elles soient locales, départementales, académiques et même régionales. Notre nombre d'adhérents est stable : environ 150. Cela représente tout de même 10% des professeurs de lycée professionnels de l'académie. Nous avons effectué des visites dans de nombreux établissements de l'Académie (de Six Fours à Menton) pour rencontrer nos collègues en difficultés et qui cherchent un appui ou des conseils, ou simplement pour les saluer et leur montrer que nous sommes là.

Nous désirons encore étendre notre réseau de S1 qui représentent le relai du SNETAA dans leur établissement, permettant ainsi de nous alerter au plus vite sur certaines situations et d'informer les collègues. Nous espérons un représentant dans chaque établissement donc si vous ne l'êtes pas encore, n'hésitez plus ; représentez le SNETAA FO. Informer les collègues, c'est faire simplement l'affichage au panneau syndical pour que chacun ne se retrouve pas isolé, en difficultés, sans solution. Il faut nous contacter.

Nous rencontrons les chefs d'établissement à chaque réunion syndicale car cela permet d'asseoir la position de notre organisation et donc de montrer que nous sommes au plus proche de nos adhérents ; nous sommes souvent entendus mais nous les rencontrons parfois pour résoudre des situations conflictuelles et faire appliquer le droit de chaque PLP sous le joug d'une administration toujours plus zélée.

✚ Depuis la loi sur la transformation publique, nous défendons les dossiers individuels ; c'est ce que nous faisons déjà. Aussi, nous aidons les collègues et intervenons sur les mutations pour améliorer la situation de nos mandants que ce soit au cours du mouvent inter académique comme au mouvement intra. Nous intervenons pour les recours de rendez-vous de carrière, le suivi des reconversions, les affectations sur postes spécifiques ... et bien d'autres situations. Cela nous amène à siéger dans de nombreuses instances et groupes de travail associés qui sont bien souvent assez chronophages mais où nous devons figurer, ne serait-ce que pour défendre certains dossiers spécifiques pour apporter notre aide à tous nos adhérents. C'est là l'engagement du SNETAA FO car la défense des PLP est un combat permanent.

- ✚ En comité technique départemental : où sont notamment votées les DGH, les créations et suppressions de postes
- ✚ En comité technique académique : où sont votés les budgets académiques, les postes spécifiques, ou la carte des formations académiques.
- ✚ En Commission administrative paritaire : nous sommes 6 commissaires paritaires et suivons les dossiers de nos collègues pour l'avancement accéléré d'échelons, les recours rendez-vous de carrière la hors classe ou la classe exceptionnelle.
- ✚ En comité technique régional : où sont abordés les sujets comme les restructurations des établissements, les travaux, les cartes de formation au niveau de la région...
- ✚ En Conseil académique de l'Education Nationale : là encore, les enjeux concernant la création d'établissements, la suppression de filières...

- ✚ Lors des phases de mutations, nous avons décidé de ne plus organiser de réunions spécifiques car ce n'était pas très efficace ; chaque situation est particulière et nous informons donc principalement les collègues par téléphone ou en rendez-vous personnalisé pour celles et ceux qui le désirent.
  
- ✚ 2 CSA ont été mis en place chaque année afin de permettre à nos adhérents de s'exprimer, de s'informer ou de se rencontrer. Nous étions 35 au dernier conseil syndical du mois d'octobre.
  
- ✚ Nous organisons depuis deux ans des stages de formation syndicale pour les collègues qui ne veulent plus se laisser dicter tout et n'importe quoi par leur administration. Ces stages de formations ont été bien suivis sur Nice et sur Toulon et les retours ont été positifs.
  
- ✚ Le site internet est alimenté de documents et circulaires académiques et nous relayons également des informations et communications nationales. Une newsletter est en place et notre liste de diffusion ne cesse de grandir.

### **Objectif : représentativité aux élections professionnelles de 2022.**

Les informations que l'on diffuse concernent bien évidemment nos établissements de la voie professionnelle initiale, mais également celles de notre fédération qui rassemble les enseignants du 1<sup>er</sup> degré, du 2<sup>nd</sup> degré, mais aussi des chefs d'établissements.

Les prochaines élections professionnelles se dérouleront en décembre 2022 et seront encore un enjeu incontournable pour la défense de nos droits. Le vote se fera vraisemblablement sous la bannière de notre fédération car il n'y aura plus de CAPA des PLP, donc par corps mais il y aura une CAPA commune pour tous les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré.

Nous aurons donc encore besoin des votes de nos adhérents, nos sympathisants et amis afin que nous puissions toujours vous défendre et faire entendre votre voix.

Voter pour le SNETAA FO c'est voter pour notre fédération la FNEC-FP-FO.